



**MINISTÈRE
DES ARMÉES
ET DES ANCIENS
COMBATTANTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Accueillir une famille de militaire dans sa commune comment faire ?

Le ministère des Armées et des Anciens combattants poursuit une politique du logement familial, élément essentiel de la condition du personnel militaire et civil, avec un double objectif : compenser la mobilité géographique et répondre à une préoccupation sociale en facilitant l'accès aux catégories de revenus les plus modestes.



À travers sa politique de logement familial, le ministère des Armées et des Anciens combattants cherche à :

- accroître son offre de logement dans les zones tendues
- faciliter l'emploi des conjoints, la garde et la scolarité des enfants, ce qui nécessite un accès aux transports et aux services publics
- proposer des logements sociaux, y compris sans plafond de ressources ou en Prêt Locatif Intermédiaire (PLI) ; sous condition de loyer maîtrisé



Quel est l'intérêt pour ma commune ?

En accueillant des militaires, civils de la Défense et leurs familles :

- vous contribuez au renforcement du lien armée-Nation
- vous participez à un projet d'intérêt général qui vise à faciliter l'accès au logement pour le personnel des armées. Cela peut renforcer votre image de marque et attirer de nouveaux investisseurs
- vous améliorez l'attractivité de votre commune en favorisant l'installation de concitoyens généralement reconnus pour leur sens des responsabilités et leur respect des biens d'autrui
- vous bénéficiez d'une image valorisante, renforçant l'image de qualité et de sécurité de votre commune

Contacts

Établissement territorial du logement (ETL) :

- Lyon – 04 37 27 20 90
- Île-de-France – 09 88 67 28 16
- Rennes – 02 23 44 54 74
- Toulon – 04 22 42 00 46
- Bordeaux – 05 57 85 11 07
- Metz – 03 87 15 23 46

Comment faire pour accueillir ces familles ?

Je sensibilise les bailleurs locaux et les promoteurs

Le parc du ministère des Armées et des Anciens combattants, réservé par convention auprès de bailleurs (le plus souvent sociaux), est constitué de plus de 26 000 logements. Le ministère réserve des logements sur des durées moyennes de 10 à 20 ans. En contrepartie, les occupants payent leurs loyers.

Entre 2019 et 2023, le ministère a dépensé en moyenne 210 M€ par an pour ces réservations.

Le ministère peut financer partiellement la construction de logements via l'Établissement public des fonds de prévoyance militaire et de l'aéronautique (EFPF) : en contrepartie de réservations de logements, il finance des prêts aux bailleurs sociaux. Il peut également acquérir les droits de nue-propriété de l'immeuble et le bailleur social, l'usufruit locatif social (VEFA-ULS).

Je sensibilise mes administrés pour qu'ils louent leurs propriétés aux familles

Le ministère a mis en place une « banque privée » de logements, offerts par des propriétaires privés. Les 37 bureaux logement en Hexagone mettent en relation les ressortissants avec ces propriétaires privés.

Je sensibilise les agences immobilières locales

Le ministère, via ses 6 établissements territoriaux du logement, signe des conventions avec des agences pour faciliter les démarches des familles.